



Ref : CA2020/27

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12 JUIN 2020

DÉLIBÉRATION RELATIVE À L'ÉLECTION
DE LA VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE «VIE UNIVERSITAIRE ET QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL»
DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE

➡ Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du **12 juin 2020** réuni sous la présidence de Monsieur Lionel LARRÉ,

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne (Bordeaux-III), notamment son article 5.2,

Vu la délibération CA2020/22 du 20 mai 2020 relative à l'élection du président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Considérant la candidature de Madame Isabelle Bouchiba-Fochesato, enseignante-chercheuse, proposée par Monsieur le président de l'Université Bordeaux Montaigne pour occuper les fonctions de vice-présidente déléguée « Vie universitaire et qualité de vie au travail »

Etant préalablement exposé :

- qu'en application de l'article 5-2 des statuts en vigueur de l'université : « *Le président peut proposer la désignation de vice-présidents délégués, dans la limite de 10, choisis parmi les personnels et les étudiants de l'université, pour exercer des missions permanentes ou temporaires. Les vice-présidents délégués sont élus par le conseil d'administration à la majorité absolue des votants aux deux premiers tours et à la majorité relative au tour suivant. Les vice-présidents délégués sont élus pour la durée du mandat du président qui les a proposés ou jusqu'au retrait de leur nomination par le président. (...)* ».

➤ Entendu l'exposé de Madame Isabelle Bouchiba-Fochesato,

➤ Après avoir procédé à un vote à bulletins secrets et au dépouillement du scrutin faisant apparaître les résultats suivants :

➡ Etant constaté en séance:

- le nombre de votants étant de 33, la majorité absolue requise aux 2ers tours de scrutin étant de 17 voix,

➡ DÉCIDE:

Article 1 - Résultat du vote :

1^{er} tour de scrutin (à la majorité absolue des votants)	
Nombre de membres présents	31
Nombre de membres représentés	2
Nombre de votants	33
Nombre d'abstentions	0
Nombre de vote(s) blanc(s) ou nul(s)	9
Nombre de suffrages valablement exprimés	24
Nombre de suffrages défavorables	3
Nombre de suffrages obtenus pour BOUCHIBA-FOCHESATO Isabelle	21

→ La majorité absolue étant atteinte au premier tour de scrutin, Madame Isabelle Bouchiba-Fochesato est élue vice-présidente délégué « *Vie universitaire et qualité de vie au travail* » de l'Université Bordeaux Montaigne. Son mandat prend fin au plus tard avec celui du président de l'Université Bordeaux Montaigne.

Article 2 - Exécution de la présente délibération

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Article 3 - Publication de la présente délibération

La présente délibération sera transmise à Madame la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice d'académie de Bordeaux, chancelière des universités d'Aquitaine.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Fait à Pessac, le 12 juin 2020.

Le Président,



Lionel LARRÉ.

29 JUIN 2020

Publié le:

Transmis à la Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine:

24 JUIN 2020